

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE À VOTRE 1^{ère} INSCRIPTION A L'UBS ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Étudiants concernés	Pièces
TOUS LES ÉTUDIANTS	Attestation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) comportant le N° d'attestation (1)
	Pièce d'identité : Carte nationale d'identité ou passeport
	Relevé de notes officiel du Baccalauréat ou du titre obtenu en équivalence (DAEU, titre étranger...)
	Relevé de notes officiel ou copie du dernier diplôme obtenu (si inscription dans une année de formation autre que la 1 ^{ère} année de licence ou BUT)
	Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou attestation de recensement
	Attestation de responsabilité civile (obligatoire pour les stages)
	Autorisation pour l'usage de la photographie (2)
	Photo d'identité récente
Étudiant mineur	Autorisation parentale d'inscription à l'université (2)
Étudiant boursier	Notification conditionnelle ou définitive d'attribution de bourses fournie par le CROUS et mentionnant le niveau de formation à l'UBS
Étudiant en contrat d'apprentissage	Contrat d'apprentissage
Étudiant en contrat de professionnalisation	Contrat de professionnalisation

- (1) Seules les personnes en reprise d'études financée et les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés par la CVEC.
 (2) Télécharger le formulaire sur notre site internet, page « formations » puis « s'inscrire »

L'ensemble des pièces originales, si elles ne sont pas en français ou en anglais, devront faire l'objet d'une traduction en français par un traducteur assermenté.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées aux étudiants de nationalité extra-communautaires afin de justifier de leur situation au regard d'une éventuelle exonération des droits différenciés.



Les étudiants majeurs souhaitant mandater un tiers pour réaliser leur inscription administrative doivent lui établir une procuration. La personne chargée d'effectuer l'inscription devra impérativement se présenter munie de la procuration établie par l'étudiant ainsi que de l'original de sa carte d'identité et de la copie de la carte d'identité de l'étudiant.

AVIS IMPORTANT !

L'ensemble des pièces est à **scanner et à déposer sur l'ENT** (Environnement Numérique de Travail) de l'UBS. En cas de doute sur l'authenticité d'une pièce fournie électroniquement, il pourra être demandé à l'étudiant de présenter les documents originaux.

Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement et de recherche de l'UBS s'il n'est régulièrement inscrit dans l'établissement. L'inscription est annuelle et personnelle. Sa validation est subordonnée à la présentation d'un dossier personnel ainsi qu'à l'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription.

Un dossier personnel incomplet ou le non acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription entraînera l'invalidation de l'inscription administrative et l'interdiction de se présenter aux cours et aux examens.

La carte d'étudiant sera remise à l'étudiant à la rentrée universitaire. La présentation de l'original de la pièce d'identité sera exigée contre remise de la carte étudiant.

Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

